



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d' HAVERNAS
1 RUE DE LA BASSEE
80670 HAVERNAS



Séance du : 12 novembre 2021

Président : JEAN-LUC MADANI BUTIN

Présents : Jean-Luc Madani Butin, Lionel Leguay, Joelle Choquart, Eric Domet, Janine Bellegueille Volclair, Gautier Liné, Guillaume Leclerc, Guillaume Petit,

Absents excusés : Nathalie Carnoy

Secrétaire(s) de séance : Petit Guillaume

Compte-rendu

Point N°1 : Investissement City-Stade

M. le Maire expose au conseil municipal que le conseil Régional ainsi que le Conseil Général offrent une subvention pour la création de City-Stades (mini terrain de foot pouvant aussi servir de terrain de basket, badminton, Volley Ball, handball).

Les subventions octroyées peuvent monter jusqu'à 80 % sur l'ouvrage (HT).

Havernas ne possède pas de lieu social où les enfants et parents se croisent.

L'idée générale exposée serait d'aménager la parcelle de terrain à côté de la salle Jacques Vimeux avec un City-stade, quelques bancs et tables, avec éventuellement une aire de jeu pour les tout petits (si les finances le permettent ultérieurement).

Ce lieu social d'échange serait ainsi assez loin des habitations (sans gêne pour le voisinage), mais sous vidéo surveillance afin d'éviter les dégradations.

Le montant HT des travaux ainsi estimés (sans les caméras et sans les meubles urbains) est chiffré à 80 200 €
Si les subventions sont au maximum annoncées (sans garantie) la part communale serait chiffrée aux alentours de 16 000 € HT.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote pour ce projet à l'unanimité, sous réserve du taux final de subvention.

Point N°2 : Indemnisation des élus,

M. le Maire expose au conseil municipal que n'ayant plus de secrétaire de Mairie, les élus (Maire et adjoints) sont plus sollicités.

En effet toutes les tâches administratives ont été réparties entre eux.

Ce non-renouvellement de poste génère une économie non négligeable pour la commune (19 928 € /an) hors prime de Noël, mais génère beaucoup plus de travail pour les élus.

M. le Maire propose au conseil municipal d'indemniser au montant prévu par la loi les élus pendant la vacance de poste et de les remettre au montant d'origine après le recrutement d'une nouvelle secrétaire (mais pas dans l'immédiat).

Ainsi le Maire en percevant 991.80 € BRUT au lieu de 570.30 BRUT sera augmenté de 421.50 € soit 5058 BRUT / AN
Les Adjointes au Maire percevant 256 € BRUT au lieu de 173.57 € BRUT seront augmentés de 2967 BRUT / AN
(somme globale pour les 3 adjoints)

Au total l'augmentation s'élèvera à 8025,48 € / an soit une économie pour la commune de 11902.52 € / an

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux taux d'indemnisation des élus

Point N°3 : Voyage à Paris pour les enfants de la commune.

M. le maire propose au conseil municipal un voyage organisé culturel à destination des enfants de la commune.
Une visite de la tour Eiffel, un repas et la cité des sciences (aux expositions permanentes).

M. le maire fait remarquer qu'il n'y a pas eu d'animation pour les enfants depuis la COVID.

Le CCAS a vu augmenter son budget, il serait inéquitable que nous ne fassions pas la même chose pour les enfants de la commune.

Ce voyage entièrement gratuit pour les participants sera subventionné en partie par le conseil Départemental (nous n'avons pas encore leur retour).

Le voyage est prévu pour le samedi 11 décembre 2021.

Une communication à destination des habitants sera diffusée dans les plus brefs délais avec inscription sur le site de la Mairie.

Après en avoir débattu et après examen des devis, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le voyage.

Pour extrait

En Mairie, le 20 novembre 2021

LE MAIRE, Jean-Luc MADANI BUTIN

